

COMMUNE DE FLEIGNEUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION ORDINAIRE DU 21 mars 2026 A FLEIGNEUX

Convocation en date du 16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le samedi 21 mars, à dix heures, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mr Pierre CORNET, Maire.

Etaient présents : M. CORNET Pierre, M. BELLEVILLE Michel, Mme Valérie GARANT, M. Pascal HUT, M. Carlos NOBRE, Mme MINE Sandrine, Mr JOSTE Eric, Mme LEROUGE Julie, Mme CORNET Marion et Mme HOURRIEZ Marion.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme CORNET Marion est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint (plus de la moitié des 10 membres), la séance est ouverte.

L'ordre du jour est le suivant :

- Installation du Conseil
- Election du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Lecture et remise de la charte de l'élu local
- Indemnités maire et adjoints
- Délégués extérieurs
 - * S.I.G.F. de la Belle-Taille
 - * F.D.E.A.
 - * Conseillers communautaires Ardenne-Métropole
- Commissions municipales obligatoires
 - * contrôle listes électorales
 - * C.C.I.D. (impôts)
- Désignation d'un correspondant à la Défense
- Entretien espaces verts
- Remise en état massifs de fleurs
- Approbation du P.V. du 1/12/2025

202601 : Installation du Conseil Municipal

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Pierre CORNET, Maire actuel et le plus âgé des membres du Conseil, qui après l'appel nominatif a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

Mme GARANT Valérie, Mr BELLEVILLE Michel, Mme MINE Sandrine, Mr NOBRE Carlos, Mme LEROUGE Julie, Mr JOSTE Eric, Mme HOURRIEZ Marion, Mr HUT Pascal, Mme CORNET Marion dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence pour l'élection du Maire.

202602- Election du maire

Sous la présidence de M. Pierre CORNET, membre le plus âgé du Conseil ;
Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau : Michel BELLEVILLE et Sandrine MINE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 10

A déduire : 0

Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 10

Majorité absolue : 6

M. Pierre CORNET a obtenu dix voix

M. pierre CORNET, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire

202603 : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création de deux postes d'adjoints.

202604 : Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-71

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et au scrutin de liste à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le Maire demande si quelqu'un se porte candidat, 1 seule liste recensée - Mme GARANT Valérie - Mr JOSTE Eric.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 10

A déduire : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

La liste recensée obtient 10 voix.

La seule liste recensée ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés Adjointes au Maire.

1^{er} adjoint : Mme GARANT Valérie

2^{ème} adjoint : Mr JOSTE Eric.

202605- Lecture de la charte de l'élu local

Comme la loi 2015-366 du 31 mars 2015 l'a prévu, le Maire donne lecture de la charte de l'Elu Local, article L1111-1 du CGCT.

Il en est remis une copie aux conseillers municipaux ainsi que la copie du chapitre du CGCT, notamment les articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28.

202606- Indemnités Maire et adjoints

Le Maire rappelle que l'indemnité est de droit, fixée à son taux maximum (100% du barème) sauf si celui-ci demande au Conseil municipal de fixer par délibération un taux inférieur au barème de l'article L.2123-23 du CGCT.

Sur sa demande,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le taux de maximal de fonction du Maire à 19% de l'indice brut mensuel 1027.

Et le taux maximal de fonction des adjoints à 6.5% de l'indice brut mensuel 1027.

L'indemnité des adjoints est subordonnée à un arrêté de délégation du Maire.

Ces indemnités entreront en vigueur à la date de leur désignation pour le Maire et les adjoints, soit le 21 mars 2026.

Il sera annexé un tableau des indemnités de fonction des élus à cette délibération.

202607- Délégués extérieurs

202607-1 Délégués au SIGF de la Belle taille

Le Conseil municipal,

Vu le CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral N° 658 en date du 4 juillet 1983 portant création du SGF de la Belle Taille,

Vu l'article 3 indiquant qu'il faut 3 délégués titulaires par communes.

M. Pierre CORNET, M. Eric JOSTE, M. Michel BELLEVILLE sont candidats.

Premier tour de scrutin secret ;

Nombre de bulletins :10

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Pierre CORNET, Eric JOSTE, Michel BELLEVILLE obtiennent 10 voix et sont proclamés délégués titulaires du SIGF de la Belle Taille.

202607-2 Délégué et suppléant à la FDEA

M. le maire expose au Conseil municipal que :

La représentation des communes au sein du comité syndical de la FDEA se fera par désignation des délégués de secteur par le collège électoral composé des représentants des communes regroupées en « secteurs intercommunaux d'énergie ».

La réunion annuelle de chaque secteur est inscrite dans les statuts pour assurer l'information et la consultation des représentants des communes.

La commune de FLEIGNEUX fait partie du secteur intercommunal d'énergie de la région de SEDAN.

Le Conseil Municipal doit désigner un délégué titulaire et un suppléant pour la représenter au secteur d'énergie de la région de SEDAN.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne M. Carlos NOBRE au titre de délégué titulaire et M. Pascal HUT au titre de délégué suppléant pour représenter au secteur d'énergie de la région de SEDAN de la Fédération départementale d'énergies des Ardennes.

202307-3 : Conseillers communautaires Ardenne- Métropole

Considérant que dans les communes de moins 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal établi lors de la séance, le Maire M. Pierre CORNET est délégué de droit et accepte la délégation, Mme Valérie GARANT, 1^{er} adjoint est donc désignée, conseiller communautaire suppléant à l'unanimité.

202608 : Commissions municipales obligatoires

Contrôle listes électorales

Le Maire rappelle que cette commission est composée de 3 membres du Conseil Municipal :

- 1 délégué de l'administration désigné par le Préfet
- 1 délégué du Tribunal de grande instance désigné par le Président du TGI
- 1 conseiller municipal volontaire

Mme MINE SCHEWE Sandrine se porte volontaire et le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Proposition membres CCID

Le Conseil Municipal, selon la directive de la direction générale des impôts relative à la constitution de la commission communale des impôts directs propose :

M ; Pierre CORNET, Maire membre titulaire de droit et Mme GARANT Valérie, 1^{er} adjoint membre suppléant.

Titulaires	Suppléants
JOSTE Eric	DURIEUX Jean-Luc
BELLEVILLE Michel	MORETTE Sarah
HUT Pascal	DUFOUR Patrick
HOURRIEZ Marion	MINE Josiane
LEROUGE Julie	HOURRIEZ patrice
CORNET Marion	GREGOIRE Sylvette

MINE SCHEWE Sandrine	DEPERNET Martine
NOBRE Carlos	FISCHER Yohan
MALJEAN Thierry	DEBREF Danièle
REINBOLD Louis	LAMBERTY Nicolas
THEISS Kevin	BOHNEURE Elaine
RIVIER Corinne	MEGLIO Carole

2026-09 Commissions internes

Le Conseil municipal, à l'unanimité, nomme aux commissions suivantes :

<u>FINANCES</u>	<u>TRAVAUX</u>	<u>FÊTES</u>	<u>EMBELLISSEMENT</u>
CORNET Marion	NOBRE Carlos	JOSTE Eric	HOURRIEZ Marion
MINE S. Sandrine	BELLEVILLE Michel	LEROUGE Julie	LEROUGE Julie
LEROUGE Julie	CORNET Marion	HUT Pascal	CORNET Marion

202610- Désignation d'un correspondant à la Défense

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme correspondant à la Défense Mme Valérie GARANT.

202611- Entretien espaces verts

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de poursuivre avec l'AAPH.

202612- Remise en état massifs fleurs

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier ce travail à l'entreprise Nicolas LAMBERTY.

202613- Approbation du PV du 01/12/2025

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal du 1^{er} décembre 2025.

Fin de la séance à 12h00

Le secrétaire de séance,
Mme CORNET Marion



Le Maire,
Pierre CORNET



